

Comment remplir la déclaration *RLD* Programme de redevance de liquidation de la dette (*RLD*)

Nota : Vous devez remplir et produire une déclaration même si aucune RLD n'a été facturée et(ou) n'est exigible. Consultez le guide 106 sur la RLD pour plus de détails sur les éléments à déclarer sur chaque ligne.

Ligne 1 - Nombre total de kWh vendus ou fournis

Inscrivez le nombre total de kWh vendus ou fournis, que la RLD ait été perçue ou non.

Ligne 2 - Nombre total de kWh achetés pour sa propre consommation

Inscrivez le nombre total de kWh achetés pour sa propre consommation et sur lequel la RLD n'a pas été acquittée. Inclure le nombre total de kWh d'électricité fournis à une autre personne à vos frais.

Ligne 3 - Nombre total de kWh - Consommation d'électricité auto-produite

Inscrivez la quantité totale de kWh de toute électricité auto-produite et consommée. Inclure toute quantité de kWh d'électricité auto-produite et consommée par une autre personne à vos frais.

Ligne 4 - RLD facturée

Inscrivez le montant total de la RLD que vous avez facturé à vos clients, que la RLD ait été perçue ou non. Déduire tout remboursement à des clients et(ou) toute radiation de créance irrécouvrable.

Ligne 5 - RLD sur sa propre consommation

Inscrivez le montant total de RLD à payer sur la consommation de kWh déclarée à la ligne 2.

Ligne 6 - RLD sur l'électricité auto-produite

Inscrivez le montant total de la RLD à payer sur la consommation de kWh d'électricité déclarée à la ligne 3. Si vous avez droit à une exemption annuelle pour la consommation d'électricité auto-produite, la RLD est exigible sur le nombre de kWh dépassant le montant de cette exemption.

Ligne 7 - Montant total à payer

Inscrivez la somme des lignes 4 à 6. Ce montant est celui qui doit figurer sur votre chèque ou mandat. Les paiements **doivent** être versés en devises canadiennes et tirés sur une institution financière canadienne.

Veuillez établir votre **chèque ou mandat à l'ordre de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO)** et le joindre à votre déclaration dans l'enveloppe fournie à cette fin.

Ces paiements **ne peuvent pas** être effectués dans une institution financière.

La présente déclaration couvre la période :		N° de compte RLD
Du	Au	



Programme de redevance de liquidation de la dette
33 rue King Ouest
CP 627
Oshawa ON L1H 8H5

Rajustements

Si des rajustements ou des modifications doivent être apportés à une déclaration déposée précédemment, composez le numéro ci-dessous.

Pénalité

Les déclarations produites après la date d'échéance seront assujetties à une pénalité égale à 10 % du montant de la ligne 4 et 5 % des montants des lignes 5 et 6, intérêts applicables en sus.

Questions ou modifications à l'information sur l'entreprise

Tél. : **1 866 ONT-TAXS**
(1 866 668-8297)

Télééc. : **905 433-6989**

Courriel : **drclrld@ontario.ca**

Détachez et retournez cette partie avec votre paiement



Programme de redevance de liquidation de la dette
33 rue King Ouest
CP 620
Oshawa ON L1H 8E9

Déclaration *RLD*

Client		N° de compte RLD
La présente déclaration couvre la période :		Date d'échéance
Du	Au	
Attestation : Autant que je sache, l'information contenue sur la présente déclaration est véridique, exacte et complète.		
Signature _____		
Nom (lettres moulées) _____		Date _____
Veuillez vous assurer d'obtenir la signature d'une personne autorisée.		

1	Nombre total de kWh vendus ou fournis								
2	Nombre total de kWh - Achetés pour sa propre consommation								
3	Nombre total de kWh - Consommation d'électricité auto-produite								
4	RLD facturée					.			\$
5	RLD - Propre consommation					.			\$
6	RLD - Consommation d'électricité auto-produite					.			\$
7	Montant total à payer Établir le chèque à l'ordre de la SFIÉO					.			\$